

UN CHATEAU A CHAIGNAY ?



Voilà une question qui nous est parfois posée ... et à laquelle nous sommes souvent embarrassés pour répondre objectivement. Certains suggèrent que Chaignay en a compté un en haut du village, d'autres nous disent qu'il en existe un à l'heure actuelle, près de la Mairie

A la lumière des documents que les générations nous ont transmises, il nous a semblé utile d'éclairer ce sujet

En effet, au cours du 18^{ème} siècle, avant la révolution, Antoine AUBERTOT-FREMYOT, issu d'une vieille famille locale, acquiert une propriété importante auprès de la mère de GUYTON de MORVEAU. Elle était d'un seul tenant en haut du village et occupait le quadrilatère délimité au Sud par la Seulte Ruelle (ou Peute Ruelle), la rue du Puits Radier (ou Puits Ratier) au Levant, la rue du Presbytère au Nord et la rue du Chêne au couchant. On y trouvait une série de bâtiments d'habitation et dépendances le long de la rue du Chêne exclusivement. Leur enceinte était faite de hauts murs, sans que l'on puisse parler de fortifications, avec peu d'ouvertures : une entrée « rue du chêne », l'autre dans la « peute ruelle ».

Pendant plusieurs siècles, cette propriété s'appellera « LES GUYTONNES » et sera une sorte de maison seigneuriale, la population s'établissant alentour. En 1930, Armand ROUGET nous décrit ce lieu comme en « en très mauvais état ou en ruines depuis le passage de Gallas et de ses hordes en 1635 qui avaient brûlé le village. Certains bâtiments avaient été reconstruits ou modifiés pour en faire des bâtiments de culture Le reste de la propriété, tout en terrasses, est occupé par des jardins, vergers ou vignes ».

Ne soyons donc pas étonnés si nous trouvons dans ces maisons de beaux escaliers tournants en pierre d'Artault, des colombiers à tour carrée que nous ne devons pas confondre avec ceux à tour ronde, privilèges seigneuriaux, de belles caves, des chambres à four parfois voûtées à croisée d'ogive qui nous font penser à une chapelle.

Au XIV^{ème} siècle, cette propriété unique appartenait à « Robert de CHAIGNAY », Lieutenant de Philippe GELIOT, Maire de Dijon en 1373. Avait-il un château ou une maison forte ailleurs que dans la maison seigneuriale précédemment décrite ? Nous ne le savons pas. Toujours est-il que le lieu-dit actuel « La Cour Brulée », c'est à dire face au cimetière, a bien été occupé par des constructions, mais incendiées par Gallas en 1636 ainsi que l'Eglise, cette partie du village n'aurait pas été reconstruite

Quant à la propriété que nous trouvons contre et à l'arrière de la Mairie actuellement, nous disposons d'éléments écrits plus précis pour vous dire son histoire, pleine de rebondissements, qu'on en juge.

Tout commence avec l'abbé Jarenton qui reconstruit Chaignay au XI^{ème} siècle après avoir été pillé et dévasté par les Vikings, puis le donne, le jour de son anniversaire (!), avec Epagny, Marsannay, Varois à l'abbaye de St Bénigne. La chronique de Bèze nous l'atteste en 1120 et en 1291, on y apprend que « l'abbaye affranchit les familles lui appartenant ». En clair, cela signifie que les possessions de l'abbaye sur Chaignay, c'est à dire les corvées de bonnes terres exploitées à la tâche (60 ha), les terres de plateaux (120 ha) en lisière de forêt, cultivées en seigle, fournissent des revenus en nature qu'il faut entreposer.

Dans un enclos situé au centre du village, dénommé le dîme, une grange est édifée à cet usage et elle existera jusqu'au début du 19^{ème} siècle. A la Révolution et même avant, ces terres sont affermées par un dénommé Nicolas FREMYOT qui s'en rend acquéreur ainsi que l'enclos jouxtant cette grange. Le premier cadastre de Chaignay de 1830 atteste de son existence.

Nicolas FREMYOT, meurt en 1803 à l'âge de 38 ans, laissant deux fils : Etienne et Etienne-Alexis, ainsi qu'une fille Elisabeth. Etienne deviendra officier (Chevalier de la Légion d'Honneur), Etienne-Alexis deviendra avocat à Dijon. Tous deux meurent célibataires et sans enfants à Epagny, respectivement en 1878 et 1886.

Elisabeth FREMYOT, elle, hérite de l'Enclos du Dîme de son père et épouse en 1828 Joseph-Alexandre BORELLY, lieutenant-colonel d'artillerie, originaire de Langres. Postérieurement à 1830, il construit la propriété actuelle et le parc avoisinant, et détruisant la grange de l'abbaye. Cette nouvelle propriété sera décrite ainsi ultérieurement :

«*Propriété d'agrément, comprenant une maison de maître élevée sur caves* »

«*Bâtiment à coté avec chambre à four, grange, écurie* »

«*Tecs à porcs, géliniers (1), citernes* »

«*Jardin potager à coté de la maison de maître et planté d'arbres fruitiers* »

«*Pelouse devant la maison, massif d'arbres* »

Joseph-Alexandre BORELLY meurt en 1865 à 69 ans à Chaignay où il est inhumé, comme son épouse et ses parents. D'où les quatre tombes très caractéristiques que nous trouvons au centre de notre cimetière.

Sa fille unique, Marie Elisabeth BORELLY, hérite de la propriété de Chaignay, ainsi que de 18 ha de terres labourables et d'autres biens à Epagny, légués par ses oncles Etienne et Alexis FREMYOT. Elle épouse Arthur LE BOULLEUR DE COURLON, de 16 ans son aîné et propriétaire du château de Courlon. Marie Elisabeth en sera l'unique héritière au décès d'Arthur en 1892, celui-ci n'ayant qu'un frère resté célibataire.

Arthur et Marie Elisabeth n'auront qu'une fille, Marie Alice LE BOULLEUR DE COURLON, qui épouse Benoît Albert BRUN d'ARTIS. Elle décède en 1908 à Courlon à 50 ans avant sa mère Marie Elisabeth BORELLY, laissant 3 enfants Léon, Adrien et Marie-Pauline-Eugénie BRUN d'ARTIS qui hériteront directement des propriétés de leur grand mère. La propriété de Chaignay revient par licitation (2) à Léon BRUN d'ARTIS, négociant à Dôle.

En 1920, le 14 Octobre, cette propriété de Chaignay est mise en vente par Monsieur Louis Ignace, négociant en domaines et mandataire, qui trouve comme acquéreur, Claude Etienne DESCHAMPS, ancien notaire, demeurant à Chaignay. Il décède sans enfant en 1926 et son épouse Louise Babeau hérite de la propriété.

Elle revient ensuite à Monsieur MONOT, pharmacien bien connu de nos jours par les Laboratoires du même nom, mais à partir de cette date, la propriété ne cessera d'être morcelée. Deux agriculteurs voisins en feront l'acquisition : Monsieur Léon VOISOT pour une partie du clos et Monsieur André BOURCERET, pour le reste du clos et la maison de maître.

A la succession de ce dernier, une nouvelle division sera faite : la maison de maître et ses dépendances d'une part à sa fille Madeleine GIRARD-BOURCERET, le reste du clos d'autre part à Marcel BOURCERET qui le divisera en parcelles de lotissement. Au décès de Madame GIRARD, ses ayant droits vendront cette propriété à Monsieur Denis CUVILLIER, qui s'appliquera par des travaux importants à lui redonner son cachet d'origine, c'est à dire une villa à l'architecture toscane.

Voilà l'aventure de cette propriété, qui a connu un parcours atypique, c'est le moins qu'on puisse dire, depuis son origine

Jean-Marc et Jean-Yves DAURELLE

D'après des documents fournis par les familles ROUGET et CUVILLIER, que nous remercions bien sincèrement, et des recherches personnelles.

(1) *Tec à porc* : petite porcherie ou soue à cochons en patois bourguignon. *Géliniers* : poulaillers

(2) *Licitation* : Vente par enchère à un acquéreur unique d'un bien qui ne pourrait être partagé sans dépréciation